

Christiane Taubira se fait rappeler à l'ordre par François Hollande sur son devoir de loyauté, la ministre dément

Le chef de l'Etat lui reproche l'examen en commission des lois de la réforme pénale, au cours duquel plusieurs amendements polémiques proposés par le PS ont été adoptés.

Entre Christiane Taubira et François Hollande, il y a toujours eu une promesse d'entente mutuelle. La ministre de la Justice défend à chaque fois qu'elle le peut la politique du président de la République. Quant au chef de l'Etat, il accorde depuis longtemps une grande "sympathie" à la Garde des Sceaux au point de lui renouveler sa confiance lors du remaniement d'avril dernier, alors que beaucoup (dont Manuel Valls) souhaitaient son départ.

Mais mercredi, le président est entré dans une colère noire et a recadré Christiane Taubira. La raison de cette mise au point : l'examen en commission des lois de la réforme pénale, au cours duquel plusieurs amendements polémiques proposés par le PS ont été adoptés. Selon Le Parisien, qui révèle cette information, le gouvernement y était officiellement défavorable mais la ministre de la Justice a choisi de garder le silence sur le moment. Une attitude qui a fortement énervé le chef de l'Etat.

Un amendement sur l'extension de la contrainte pénale à tous les délits aurait notamment mis le feu aux poudres. "Cette peine alternative à la prison, qui impose des obligations aux condamnés, est une des principales mesures du texte. Sous la pression de Manuel Valls, elle a été limitée aux infractions passibles de cinq ans de prison ou moins, excluant de fait par exemple le trafic de drogue" explique le Parisien qui ajoute que Christiane Taubira de l'a pas vu du même oeil qui n'a pas contesté en commission son extension, proposée par une députée PS, alors que l'exécutif avait rendu un arbitrage défavorable la veille.

Résultat après ce recadrage en bonne et due forme, la ministre va reculer et la semaine prochaine, elle "déposera et défendra" en séance publique à l'Assemblée des amendements pour rétablir le texte initial du gouvernement. La droite a réagi à ce "recadrage" par la voix de Groeges Fenech. "Force est de déplorer que Christiane Taubira, dans une sorte de fuite en avant, par son silence en commission des Lois et contrairement aux arbitrages du chef de l'Etat, a couvert un amendement socialiste élargissant à l'ensemble des délits punissables jusqu'à 10 ans d'emprisonnement la mesure de simple contrainte pénale" écrit-il vendredi dans un communiqué.

De son côté, dans l'après-midi, Christiane Taubira a démenti avoir été rappelée à l'ordre par François Hollande. Elle confirme toutefois qu'elle déposera bien un amendement pour revenir à la version initiale du texte. Le projet de loi prévoyait que la "contrainte pénale" ne puisse être prononcée que pour les délits passibles d'un maximum de cinq ans de prison.